



**CTB**



## RAPPORT ANNUEL – 2013



<b>1</b>	<b>APERÇU DE L'INTERVENTION.....</b>	<b>4</b>
1.1	FICHE D'INTERVENTION .....	4
1.2	EXECUTION BUDGETAIRE.....	5
<b>2</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
2.1	CONTEXTE GENERAL .....	6
2.2	CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION .....	6
2.3	CONTEXTE HARMO .....	7
<b>3</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT.....</b>	<b>8</b>
3.1	ÉTUDES .....	8
3.1.1	<i>État d'avancement des études.....</i>	8
3.1.2	<i>Analyse des études finalisées.....</i>	9
3.2	EXPERTISE .....	10
3.2.1	<i>État d'avancement de l'expertise.....</i>	10
3.2.2	<i>Analyse de l'expertise .....</i>	11
3.3	EXECUTION BUDGETAIRE.....	12
3.4	CRITERES DE QUALITE .....	13
3.5	GESTION DES RISQUES .....	15
<b>4</b>	<b>PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....</b>	<b>16</b>
4.1	PLAN D'ACTION .....	16
4.2	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	17
<b>5</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>
5.1	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) » .....	18
5.2	DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI.....	19

## ACRONYMES

CTB	Coopération Technique Belge
SMCL	Structure mixte de concertation locale
M&E	Monitoring and Evaluation
ARMFD II	Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes
BCD	Bureau de Coopération au développement
CSP	Comité Spécial des Partenaires
CS	Convention Spécifique
DGP	Direction Générale du Plan
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
MPPF/PE	Ministère de la Population Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MP/AT/DC	Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire
MAE	Ministères des Affaires Etrangères
PNG	Politique Nationale Genre
PF	Point Focal



# 1 Aperçu de l'intervention

## 1.1 Fiche d'intervention

### PAREC – Fonds d'Etudes et d'Expertise

Financé par	Royaume de Belgique
Agence(s) d'Exécution	Agence Belge de Développement (CTB)
Ministère de Tutelle	Ministère du Plan de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire (Direction Générale du Plan)
Code Navision (numéro d'intervention)	NER 03 012 51 (17 049 12)
Lieu(x) du Projet / Programme	Territoire national
Date de Signature de la Convention Spécifique	1 <sup>ère</sup> convention 19/03/2003 2 <sup>ème</sup> convention 07/07/2009
Date de Démarrage du Projet	Effectif pour la 1 <sup>ère</sup> convention 20/06/2003 2 <sup>ème</sup> convention 07/07/2009
Date de fin du Projet	06/07/2014
Durée	Durée selon C.S : 48 mois
Budget	Encogestion : 1 325 506 € (contribution belge) + 1.000.000 € (PIC 2009-2012) réduit à 750.000 € lors du CSP de décembre 2011, dont une 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> alimentation de 250.000 € chacune a déjà été effectuée. Enrégie : solde budgétaire de 40.555 € (contribution belge)
Secteur(s) + code CAD	Multisectoriel
Cogestion/ Appui budgétaire	Cogestion
Taux d'exécution financier au 31/12/2013	89%
Ordonnateur national	Directeur Général du Plan (MP/AT/DC) : SEYDOU Yayé
Gestionnaire CTB	Chargée de Programme : Hadiza RHISSA Mme Boubacar
Co- ordonnateur	Représentante Résidente de la CTB : Dominique VANDER LINDEN
Objectif	l'objectif est de renforcer les capacités des institutions publiques du Niger.

## 1.2 Exécution budgétaire

Budget	Budget Total	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Solde budget	Taux d'exécution
<b>Euros</b>	1 616 061,40	176 915,84	120 730,39	69 811	61612,23	203856,32	
<b>CFA</b>	1 060 066 788	116 049 184	79 193 944,4	45 793 014	40414973,6	133720980	89%

Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB
<b>Mr. Yayé SEYDOU</b>	<b>Mr. Tom SMIS</b>

## 2 Contexte

### 2.1 Contexte général

Plusieurs éléments contextuels sont influencés de façon significative la logique d'intervention du PAREC au cours de l'année 2013. Ils'agitprincipalement :

- La rotation de personnel cadre des Ministères techniques partenaires (au niveau des DEP) ;
- La réaffectation de 250.000 € inscrits au PIC 2009-2012 au titre du PAREC vers le Programme Bourses d'ici la signature du prochain PIC,
- Non-respect du caractère multisectoriel du Fonds lors de l'analyse des dossiers. Ceci entraine le rejet systématique des requêtes stratégiques issues du domaine de la déclaration de PARIS qui consacre 25% du fonds à cette thématique ;
- L'effectivité de la réaffectation de 250.000 € inscrits au PIC 2009-2012 au titre du PAREC vers le Programme Bourses, en raison du besoin d'assurer le financement du Programme Bourse d'ici la signature du prochain PIC et étant donné une exécution encore assez réduite du budget PAREC ;
- Longue période de congé maladie observée par le Point Focal de la CTB auprès de la DGP/Plan ayant entraîné des retards dans l'analyse des dossiers.
- Fin de la Convention spécifique prévue pour le 6 juillet 2014 alors que le prochain PIC n'est encore signée.

### 2.2 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Les modalités d'exécution sont très appropriées au regard de la Convention Spécifique signée le 7 juillet 2009 entre les deux parties régissant le mode de fonctionnement du Fonds ainsi que de la mise à disposition d'un manuel de Procédures Administratives Financières et Comptables pour le PAREC.

Cependant ce manuel inspiré du code des marchés publics nécessite une révision car il existe un nouveau code qui est en vigueur et dont le décret de mise en œuvre a été signé le 23 décembre 2013. Le document n'est pas encore disponible.

Il faut noter aussi la prise d'importantes décisions et l'exécution pour certaines au courant de l'année 2013. Notamment :

- L'application au niveau de la DGP de la check-list/ contrôle pour l'analyse de la recevabilité (dans son contenu, sa forme, les délais,....) des requêtes.
- L'application stricte du modèle (canevas) d'analyse des requêtes adapté au contexte par la DGP pour permettre la prise en compte de tous les éléments

pertinents pour une bonne analyse;

- La diffusion du dépliant et guide d'information à travers une session d'échange organisée avec les représentants des ministères techniques partenaires du PAREC.

## 2.3 Contexte HARMO

### a) Alignement sur les stratégies du Partenaire

Toutes les études financées par le Programme découlent des plans d'actions des Ministères techniques ou institutions publiques bénéficiaires appuyés dans le cadre des secteurs déconcentration de la Coopération Belge au Niger.

Quant à la mise en œuvre, elle est réalisée selon les procédures nationales définies dans le Manuel de procédures.

### b) Appropriation par le pays partenaire

Toutes les activités financées par le PAREC sont non seulement définies mais aussi exécutées par les structures concernées au regard des directives de la Convention Spécifique signée entre les deux pays partenaires. Dans cette dynamique, le rôle -gestionnaire (CTB) est ramené à un appui technique dans l'analyse d'éligibilité et pertinence des requêtes introduites et la mise en place, gestion administrative et suivi de leur financement.



## 3 Analyse de l'état d'avancement

### 3.1 Études

#### 3.1.1 État d'avancement des études

État d'avancement des études <sup>1</sup>	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
Protocole Etude sur la mortalité Néonatale précoce à la MIG: Etude et suivi en milieu hospitalier			x		Requête stratégique transmise avec des informations incomplètes. Nécessité de demander les informations complémentaires afin d'apprécier la pertinence et fixation du seuil.
Séminaire de formation d'un cadre sur l'analyse économique et sociale des projets a Ouagadougou (BF)		x			
Elaboration de l'Atlas des Organisations Paysannes (OP)				x	Sous-estimation du budget par rapport à l'ampleur du travail. 1 <sup>er</sup> marché infructueux. Introduction d'une demande de budget complémentaire.
Elaboration d'une note stratégique pour l'ANFICT (Décentralisation)		x			

<sup>1</sup> A: En avance  
 B: Dans les délais  
 C: Retardées, des mesures correctives sont requises.  
 D: Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.



### 3.1.2 Analyse des études finalisées

Intitulé	Structure	Coût total	Date d'approbation	Coût / Euro	Etat d'avancement	Commentaires
Appui financé pour la venue d'un expert Belge à la CENTIF pour la réalisation d'un atelier sur le traitement des informations financières	Cellule de traitement des informations financières (CENTIF/	4 577 400	ANO-BCD	6 978	Réalisé	
Formation de 7 Inspecteurs et 25 chefs d'établissement de la région de Niamey en administration; suivi et évaluation	Ministère de l'éducation Nationale	2 761 500	30/01/2013	4 210	Réalisé	
57ème session de la condition des femmes à New York (participation de 2 cadres du MPPF/PE	Ministère de la population de la Promotion de la Femme et de la protection de l'Enfant	8 012 113	12/02/2013	12 214	Réalisé	
Séminaire de formation Passation des Marchés à Dakar (Sénégal)	Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire et DC	3 988 000	25/02/13	6 080	Réalisé	
Séminaire de formation pour 2 cadre sur la statistique comme outil de diagnostic: organisation et suivi des activités à Ouagadou (Burkina Faso)	Ministère de l'élevage	4 316 400	19/04/13	6 580	Réalisé	
Protocole Etude sur la mortalité Néonatale précoce à la MIG: Etude et suivi en milieu hospitalier	Ministère de la Santé Publique	34 098 599	19/04/13	51 983	En cours	
Séminaire de formation d'un cadre	Ministère de l'élevage	4 316 400	07/10/13	6 580		

sur l'analyse économique et sociale des projets a Ouagadougou (BF)					Réalisé	
Elaboration de l'Atlas des Organisations Paysannes (OP)	Ministère de l'Agriculture	34 016 760	09/10/13	51 858	En cours	Sélection de prestataire infructueux. Relance de la consultation et attente ANO BCD du budget complémentaire
Elaboration d'une note stratégique pour l'ANFICT (Décentralisation)	Ministère de l'Intérieur de la décentralisation et des Affaires Coutumières	15 000 000	22/11/13	22 867	Réalisé	En cours
Total						

## 3.2 Expertise

### 3.2.1 État d'avancement de l'expertise

État d'avancement de l'expertise <sup>2</sup>	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
Appui financé pour la venue d'un expert Belge à la CENTIF pour la réalisation d'un atelier sur le traitement des informations financières	X				Réalisé

<sup>2</sup> A: Expertise réalisée dans l'année N  
B: Expertise en cours  
C: Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)  
D: Expertise planifiée, mais retardée

### 3.2.2 Analyse de l'expertise

<b>Titre de l'expertise – nom de l'expert :</b>	<b>Conférence/ Appui à la CENTIF pour l'organisation de deux ateliers de formation.</b> <b>Nom de l'expert : M. Philippe Decoster expert spécialisé</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Assistance technique pour l'organisation de deux ateliers de formation sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, les indicateurs de blanchiment de capitaux, transfert informel de fonds et risque de blanchiment de capitaux.
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au-delà de la formation des séries d'acteurs intervenants dans le domaine, elle permet de recueillir des recommandations pertinentes pour une meilleure application des lois et cadres y afférentes.</li> <li>- Elle permettra de créer une synergie entre la CENTIF et les différents acteurs et d'en accroître la collaboration pour un traitement efficient des dossiers transmis au Parquet.</li> </ul>
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme</li> <li>- Former les magistrats sur le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment de capitaux</li> <li>- Améliorer la participation du corps judiciaire à la lutte contre le phénomène.</li> </ul>
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	<b>Néant.</b>

### **3.3 Exécution budgétaire**

*Joindre, en annexe, le rapport « Budget versus Actuels (y – m) » contenant les données jusqu'au 31/12/2012 inclus et référer ici à l'annexe. Le cas échéant, commenter succinctement ce rapport financier.*



Project Title : **Fonds d'Etudes et d'Expertises nigéro-belge (FEE)**

Budget Version : **K7**

Currency : **EUR**

YTD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2010	2011	2012	2013	2014	Total	Balance	% Exec
01 Allocated funds		COGES	6.848,76			6.848,76		0,00	6.848,76	0,00	100%
<b>B PARE 2012</b>			<b>239.289,07</b>			<b>55.498,25</b>	<b>62.760,38</b>	<b>0,00</b>	<b>118.258,64</b>	<b>121.030,43</b>	<b>49%</b>
<b>01 Format* tableau de bord circuit budget</b>			5.958,00			5.941,15		0,00	5.941,15	16,85	100%
01 Allocated funds		COGES	5.958,00			5.941,15		0,00	5.941,15	16,85	100%
<b>02 Conference Enjeux Sécurité Alimentaire</b>			0,00					0,00	0,00	0,00	?
01 Allocated funds		COGES	0,00					0,00	0,00	0,00	?
<b>03 SLA 2012</b>			21.236,71			21.236,71		0,00	21.236,71	0,00	100%
01 Allocated funds		COGES	21.236,71			21.236,71		0,00	21.236,71	0,00	100%
<b>04 56 session commission conduit* de la</b>			10.967,49			10.967,49		0,00	10.967,49	0,00	100%
01 Allocated funds		COGES	10.967,49			10.967,49		0,00	10.967,49	0,00	100%
<b>05 Forum de l'eau Marseille 2012</b>			8.242,24			8.242,24		0,00	8.242,24	0,00	100%
01 Allocated funds		COGES	8.242,24			8.242,24		0,00	8.242,24	0,00	100%
<b>06 Séminaire technique de prevent*, resolut* de</b>			3.377,58			3.099,59		0,00	3.099,59	277,99	92%
01 Allocated funds		COGES	3.377,58			3.099,59		0,00	3.099,59	277,99	92%
<b>07 Contrôle Budgetaire et Procedure Depenses</b>			6.535,00			5.370,78	1.179,96	0,00	6.550,73	-15,73	100%
01 Contrôle Budgetaire et Procedure Depenses		COGES	6.535,00			5.370,78	1.179,96	0,00	6.550,73	-15,73	100%
<b>08 Elaborat* Atlas sur les Organisations*</b>			38.702,23					0,00	0,00	38.702,23	0%
01 Elaborat* Atlas sur les Organisations* paysannes		COGES	38.702,23					0,00	0,00	38.702,23	0%
<b>09 3eme Conférence Ministre de</b>			6.574,00			640,29	1.540,19	0,00	2.180,48	4.393,52	33%
01 3eme Conférence Ministre de		COGES	6.574,00			640,29	1.540,19	0,00	2.180,48	4.393,52	33%
<b>10 SLA 2013</b>			21.236,71				21.422,55	0,00	21.422,55	-185,84	101%
01 SLA 2013		COGES	21.236,71				21.422,55	0,00	21.422,55	-185,84	101%
<b>TOTAL</b>			<b>1.866.061,40</b>	<b>1.408.208,48</b>	<b>120.730,29</b>	<b>71.653,60</b>	<b>62.192,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1.662.785,30</b>	<b>203.275,62</b>	<b>89%</b>
		REGIE	40.555,40	40.554,91				0,00	40.554,92	0,48	100%
		COGEST	1.825.506,00	1.367.653,57	120.730,29	71.653,60	62.192,93	0,00	1.622.230,38	203.275,62	89%
		<b>TOTAL</b>	<b>1.866.061,40</b>	<b>1.408.208,48</b>	<b>120.730,29</b>	<b>71.653,60</b>	<b>62.192,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1.662.785,30</b>	<b>203.275,62</b>	<b>89%</b>



### 3.4 Critères de qualité

En se basant sur les éléments susmentionnés, attribuer une note A, B, C ou D<sup>3</sup> aux critères suivants :

Pertinence : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

Efficience : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

Efficacité : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

Critères	Note
Pertinence	A
Efficience	B
Efficacité	C

#### 3.4.1 Pertinence

Le PAREC est toujours en cohérence avec les politiques et stratégies nationales, notamment avec les besoins Services et administration publics. Le PAREC appui la mise à disposition des experts et ressources financières pour la réalisation des études au profit des institutions publiques qui ne disposent pas toujours des capacités nécessaire pour atteindre les résultats escomptés dans leur domaine de compétence. Mais certaines améliorations devraient être possibles notamment le respect du caractère multisectoriel du fonds.

#### 3.4.2 Efficacité

Le PAREC a pu mener à bien les études et expertises approuvées au courant de l'année. Pour y arriver le PAREC a dû adapter ses stratégies/activités en fonction de l'évolution des circonstances externes, notamment la longue période de congé maladie du Point Focal rendant difficile le 1<sup>er</sup> niveau d'analyse sur la pertinence des dossiers proposés sur financement du fond, et la forte sollicitation des ministères techniques non partenaires pour des participations à des séminaires de renforcements des capacités. Cependant, dû à la durée dans l'approbation des requêtes et à la concentration de l'intervention sur uniquement les secteurs (santé et Développement Rural- Elevage) prioritaires, le PAREC n'aura pas pu assurer la réalisation d'un grand nombre d'études/ expertises stratégiques tenant compte des autres secteurs comme la Déclaration de PARIS sur l'efficacité de

3

- A : Très bonne performance
- B : Bonne performance
- C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises
- D : Manque de performance / difficultés majeures : des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuer la note X au critère. Expliquer pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.

l'Aide (expl. Des études sur la bonne gouvernance.

### 3.4.3 Efficience

Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires. La plupart des activités ont été réalisées dans les délais. Mais certaines sont retardées et exigeront un suivi étroit dans la phase de la mise en œuvre.

Au 31 décembre 2013, il a été constaté que les activités approuvées ont été exécutées pour 55,55% (5 activités sur 9) et que le taux d'exécution budgétaire global est de 89%. Les 4 activités restantes ont démarrées et englobent une enveloppe cumulée de 126708,54 Euro soit 83.115.353FCFA. On peut donc se permettre de dire que le PAREC a atteint un degré satisfaisant d'efficience.



### 3.5 Gestion des risques

Identification du risque			Analyse du risque		Traitement du risque			Suivi du risque		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
Malgré le caractère multisectoriel du PAREC, le fonds ne couvre à partir de 2012 que deux secteurs (santé et élevage) d'où le rejet systématique des demandes émanant des autres institutions non concernées par ces deux secteurs	2012-2013	Moyen	C	B		Respecter les dispositions de la CS qui attribue 25% du fonds aux études/Expertises dans le domaine de la déclaration de PARIS  Echanger avec les autres institutions publiques sur l'existence de cette disposition dans la CS et la possibilité de financer des expertises dans le domaine	Point focal CTB à la DGP/Chargée de Programme CTB	Q2-2014		



## 4 Pilotage et apprentissage

### 4.1 Plan d'action

Plan d'action	Source	Acteur	Date limite
<p><u>Veiller à la bonne utilisation du fonds</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte des dispositions de la CS qui attribue 25% du fonds aux études/Expertises dans le domaine de la déclaration de PARIS dans l'analyse des requêtes de financement</li> <li>Transmettre dans les meilleurs délais la demande de réalimentation de la dernière tranche de 250.000Euro</li> <li>Transmettre au BCD la demande de prolongation de la CS qui termine le 06 juillet 2014</li> </ul>		DGP/C P/CTB	Q1- 20014
<p><u>Améliorer la qualité et l'adéquation des requêtes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les requêtes analysées répondent au modèle standard de TDR proposé dans le guide d'introduction des demandes de financement.</li> <li>Continuer la diffusion du guide et dépliant d'information sur le fonds.</li> <li>Veiller à l'application stricte des outils (check liste/grille mis à la disposition de la DGP pour l'analyse des requêtes (analyse de la recevabilité de la requête dans son contenu et sa forme, respect des délais, caractère raisonnable du budget demandé par rapport aux produits/résultats attendus...))</li> </ul>	3.1.1		Q1, Q2, 2014
<p><u>Renforcer le suivi, le traitement et la mise en œuvre des requêtes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser la transmission du tableau synthétique compilant les informations (requêtes en instance, points d'attention....) par courrier mensuellement et en discuter avec le DGP et la Représentante Résidente si points d'attentions importants.</li> </ul>	3.1.1	CP/CTB	Q1, Q2, Q3, Q4- 2014
<p><u>Ateliers d'échanges et de diffusion des informations sur le PAREC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser deux ateliers d'échanges avec les autres institutions publiques sur les possibilités de financer des expertises/études dans le domaine de la déclaration de Paris.</li> </ul>	3.1.1/3.2.1	CP/CTB/ PF MAT/DC	Q1, Q2/2014

## 4.2 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
Les requêtes en matière de formation/participation à des séminaires restent dans une proportion raisonnable (maximum 30% du budget) et s'inscrivent dans une démarche de renforcement des compétences pour l'institution requérante (avec également Une démarche de restitution de la formation par les bénéficiaires à d'autres collaborateurs)	Les collaborateurs des différents Ministères techniques
Exploitation et impact des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de certaines études financées par le Fonds (obtention de financement pour la mise en œuvre des activités identifiées lors des études (Expl Intranet Gouvernemental, ....))	Les collaborateurs des différents Ministères techniques
Les requêtes approuvées sont exécutées via la signature d'un Accord d'Exécution et/ou le paiement direct des factures aux prestataires.	CTB/MAT/DC

## **5 Annexes**

### **5.1 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »**

*Fournir le rapport « Budget versus Actuels (y – m) » (il peut simplement être joint au présent document et ne doit pas faire partie du rapport en tant que tel).*

## Overview Project Accounts

Closing n° : 114

Closing Period : 1/12/2013 - 31/12/2013

Closing Date P : 17/01/2014

Prepared by : Moctar

Approved by 1) : Hadiza Rhissa

2) : Hadiza Rhissa

Closing Date RR :

Controlled by :

Validated by :

Closing Date HQ :

Validated by :

Account	Account number	# transactions	Beginning Balance	Amount IN	Amount OUT	Ending Balance	Endi
! (XOF)-CO-BANK-CMCO	261 2200	0	58.827.773,00			58.827.773,00	
(XOF)-CO-BANK-CPCO	01115620012	4	22.414.651,00	113.420,00	494.342,00	22.033.729,00	
(XOF)-CO-CASH-CC01		0	0,00			0,00	
! (XOF)-RE-BANK-CPRE	01115620009	0	0,00			0,00	

x : account closed  
! : main account



## 5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournir un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurer le suivi des décisions prises depuis le début de l'intervention.

Décision à prendre				Action			Suivi		
Décision à prendre	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
<p>Transmettre aux Ordonnateurs un tableau synthétique compilant les informations les plus importantes sur les requêtes en cours et en instance de traitement (requêtes en instance, points d'attention,....)</p> <p>Renforcer le système de communication par la tenue périodique de séances d'information à l'intention des différents Ministères techniques concernés en utilisant le guide et le dépliant produit.</p> <p>Prévoir aussi une communication à travers les médias et autres canaux modernes de communication afin d'assurer une large diffusion sur le fonds et ses résultats.</p>	Chaque trimestre		Rapport Q1/2013		Tableau de Synthétique disponible et envoyé aux ordonnateurs pour appréciation.	CP, Comptable/CTB	immédiat	En application depuis Q2/2012	En application
	Q2/2013				Une séance réalisée avec tous les acteurs des ministères techniques en Juin 2013	CP, Comptable/CTB	Avant Q4/2013	Non réalisé par manque de budget	